

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 mars 2019, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Émond et Stéphane Mélançon tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2019-03-040

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-041

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 janvier 2019.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert mentionne l'embauche prochaine d'un nouveau jeune pompier et souligne que le Service de sécurité incendie a effectué une intervention en lien avec l'incendie d'une motoneige. Il précise que le dossier relatif à l'acquisition d'un camion autopompe citerne usagé se poursuit et qu'il sera abordé au cours de la présente séance.

Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne avoir assisté à la réunion organisée par la MRC de Pierre-De Saurel pour les intéressés par les travaux de nettoyage qui seront réalisés dans le cours d'eau Morissette situé sur le territoire de Saint-David. Il souligne que cette rencontre s'est tenue à l'hôtel de ville et que la majorité des propriétaires concernés par ces travaux prévus pour l'année 2019 étaient présents.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne avoir assisté à une réunion du Comité régional de la famille de la MRC de Pierre-De Saurel au cours de laquelle il a été question d'un plan de développement social et de la révision des plans d'action en lien avec la Politique familiale et celle des Aînés. Elle précise que le comité désire avancer ce dossier avant le départ de la coordonnatrice

pour congé de maternité qui doit débiter en juin prochain. Elle souligne aussi que le mandat de la travailleuse de milieu prend fin au printemps et que le comité étudie les avenues qui pourraient permettre de maintenir ce service régional. Elle informe aussi le Conseil que l'aide financière de la MRC en lien avec le projet Aînés Actifs a été confirmée pour l'année 2019. Elle poursuit en mentionnant la demande d'appui soumise par Carrefour communautaire l'Arc-en-ciel en lien avec les *Ateliers Je suis capable* et indique la marche à suivre pour avoir accès via internet aux émissions *Matière grise* diffusées sur MATv qui abordent de nombreux sujets touchant les aînés. Elle termine en précisant que la prochaine réunion du Comité régional de la famille se tiendra le 11 avril prochain, que l'assemblée générale annuelle de l'organisme ComUnité est prévue pour le 26 mars 2019 et que les préparatifs en lien avec les célébrations de la Fête nationale sont débutés.

Le conseiller Robert Émond mentionne avoir assisté à la réunion de l'Association des Loisirs de Saint-David tenue le 19 février dernier au cours de laquelle une aide financière de 240 \$ a été accordée pour l'organisation de cours de Zumba. Il tient aussi à souligner que deux représentants du Service d'entraide de Saint-David sont venus informer l'Association de la possibilité de défrayer une partie des frais rattachés à une activité sportive pour des jeunes vivant une situation financière précaire. Il précise que le Centre récréatif est maintenant muni d'une caméra de surveillance dans la section patinoire et que deux caméras permettent de voir ce qui se passe dans le stationnement. Il indique que le toit du Centre récréatif connaît quelques problèmes mais que la compagnie ayant réalisé les travaux respecte sa garantie et verra à réaliser les travaux requis. Il précise que tout est prêt pour la tenue de la Fête de l'Hiver prévue pour ce samedi à compter de 13 h. Il mentionne aussi avoir assisté à une réunion du Comité régional culturel le 26 février dernier au cours de laquelle la coordonnatrice au développement culturel de la MRC a précisé que la personne requise pour la remplacer durant son congé de maternité n'avait pas été embauchée. Il souligne aussi que le Comité fait des démarches pour tenter d'obtenir la présence d'un représentant de la Ville de Sorel-Tracy à ses réunions et termine en mentionnant la longue discussion des membres du Comité régional culturel en rapport avec le site *Toqué de culture*.

M. le Maire explique les décisions prises par le Comité de suivi budgétaire de la MRC de Pierre-De Saurel concernant le financement du site *Toqué de culture*. Il fait un bref rappel des problèmes en lien avec la norme des trihalométhanes (THM) pour le réseau d'aqueduc depuis 2017 et explique que des travaux de réfection majeurs sont requis à l'usine de la Régie intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) alimentant la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour régler cette problématique. Il mentionne que les travaux de modifications se chiffrent en millions de dollars et que la Régie de l'ARC devra assumer environ 11% du coût des travaux qui ne seront pas admissibles à une aide financière gouvernementale. Les travaux requis seront réalisés d'ici la fin de l'année 2021 pendant une période se situant entre les mois de septembre et mars. Il revient brièvement sur les travaux de nettoyage qui seront réalisés dans un cours d'eau situé sur le territoire de Saint-David, et ce, sous la supervision de la MRC de Pierre-De Saurel. Il termine son intervention en mentionnant qu'il siège maintenant sur le conseil d'administration du Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.

Paiement des comptes

2019-03-042

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 106 859,61 \$ et de comptes payés pour un montant de 41 789,54 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de mars 2019.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 552-2012-03
(2019-03-043)

Règlement modifiant le Règlement numéro 555-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Attendu que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

Attendu qu'en juin 2018 le gouvernement fédéral adoptait la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et substances, le Code criminel et d'autres lois (C-45) laquelle légalise le cannabis depuis le 17 octobre 2018*;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 555-2012;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Colette Lefebvre-Thibeault qui a aussi présenté et déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 5 février 2019;

Attendu qu'un avis public résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté a été publié;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil conformément à la loi;

Attendu que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le règlement numéro 555-2012-03 soit adopté afin de décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La règle 7 de l'Annexe A du règlement numéro 555-2012 est modifiée et doit se lire comme suit :

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue légale ou illégale, incluant le cannabis sous toutes ses formes, pendant son travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue pendant qu'il exécute son travail.

Il est également interdit à un employé de posséder, de vendre ou de distribuer du cannabis, sous toutes ses formes, sur les lieux de travail.

Toutefois, un employé qui, dans le cadre de ses fonctions, participe à un événement où des boissons alcoolisées sont servies ne contrevient pas à la présente règle s'il en fait une consommation raisonnable.

Également, il est formellement interdit à tout employé ou groupe d'employés, incluant les pompiers volontaires, de conserver ou consommer une boisson alcoolisée ou une drogue légale ou illégale, incluant le cannabis sous toutes ses formes sur les lieux de son travail. Cette interdiction ne doit pas être interprétée comme empêchant la municipalité de conserver des boissons alcoolisées pour les fins de réceptions civiques.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 5 mars 2019.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-03-044

Appel d'intérêt pour services professionnels à titre de procureur de la poursuite à la cour municipale commune

Considérant l'entente intervenue en janvier 2008 entre la MRC de Pierre-De Saurel et le ministre de la Sécurité publique pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

Considérant qu'en vertu de cette entente la MRC doit coordonner et assurer le maintien des mécanismes mis en place relativement au traitement par un tribunal des dossiers d'infractions commises sur son territoire;

Considérant que la MRC désire lancer un appel d'intérêt auprès des avocats ou cabinets d'avocats pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy;

Considérant que la MRC reçoit, pour onze des douze municipalités de son territoire dont la nôtre, les amendes provenant des constats d'infraction;

Considérant qu'il serait pertinent d'inclure, dans le mandat à octroyer, l'ensemble des dossiers des infractions commises sur le territoire de la MRC relevant de la Cour municipale commune;

Considérant que, dans les circonstances, il est nécessaire de déléguer à la MRC de Pierre-De Saurel les pouvoirs nécessaires pour lancer cet appel d'intérêt;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil :

- délègue à la MRC de Pierre-De Saurel tous les pouvoirs nécessaires au lancement d'un appel d'intérêt auprès des avocats ou cabinets d'avocats pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy, pour l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sorel-Tracy);
- mandate la directrice générale pour étudier les propositions reçues, laquelle sera accompagnée des directeurs généraux de l'ensemble des municipalités concernées, ainsi que de la greffière de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-045

Ajout de protections au contrat d'assurance et augmentation du montant d'assurance pour la couverture des ouvrages de la bibliothèque

Considérant les offres de protections supplémentaires d'assurance transmises par le courtier Chapdelaine Assurances et services financiers inc.;

Considérant les informations obtenues auprès du courtier pour certaines protections;

Considérant les informations obtenues auprès du Réseau Biblio de la Montérégie concernant la valeur des biens culturels déposés à la Bibliothèque Laure-Desrosiers;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise des modifications au contrat d'assurance de la Municipalité et plus précisément l'ajout d'une garantie *Cyberrisques*, pour une

prime annuelle de 500 \$, l'augmentation du montant d'assurance à 100 000 \$ concernant la protection *Frais de justice*, pour une prime annuelle de 125 \$, et un ajustement du montant d'assurance pour couvrir tous les biens meubles et ouvrages de la bibliothèque pour une valeur de 150 000 \$ et affecte cette dépense aux postes budgétaires 02-190-00-422 et 02-190-00-423.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-046

Quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires des élus pour l'année 2019

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 701\$ pour acquitter la quote-part 2019 de la municipalité au financement du régime de prestations supplémentaires pour les élus municipaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-211.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-047

Participation de la Municipalité au dîner-conférence du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités

Considérant la rencontre politique avec le Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada proposée par la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy en collaboration avec d'autres partenaires;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais rattachés à la participation de deux représentants de la Municipalité au dîner-conférence du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités du 7 mars 2019, au coût de 100 \$, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-048

Inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 316 \$ plus taxes ainsi que les frais de participation de la directrice générale à la formation *Protection de l'environnement et conservation des milieux humides* offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec le 19 mars prochain à Drummondville, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-310 et 02-130-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-049

Demande d'appui aux propriétaires de terres agricoles et boisées soumise par la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Considérant l'appui aux démarches des propriétaires de terres agricoles et boisées sollicité par la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

Considérant que l'appui sollicité concerne une réforme dans le cadre du *Programme de crédit de taxes foncières agricoles* (PCTFA) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et une modification dans le processus des évaluations;

Considérant que les propriétaires de terres agricoles et boisées souhaitent que les évaluateurs prennent en considération les ventes entre personnes liées pour le secteur agricole ainsi que le potentiel et la valeur agronomique des terres dans les évaluations;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a informé ce Conseil que la principale revendication de l'Union des producteurs agricoles de Richelieu-Yamaska en lien avec le PCTFA vise l'abolition du plafond de 5% d'augmentation annuelle de l'enveloppe de ce programme;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil donne son appui aux démarches des propriétaires de terres agricoles et boisées visant des modifications au processus des évaluations et au Programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ et transmet copie de la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-050

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

Considérant que le thème *Découvrir c'est voir autrement* vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 ***Semaine de la santé mentale*** et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt d'une correspondance relative à la ristourne 2018 de La Mutuelle des municipalités du Québec qui indique une part qui s'élève à 3 469 \$ pour la Municipalité de Saint-David.

La directrice générale mentionne avoir soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes municipales annuelles non payées d'un montant supérieur à 50 \$.

2019-03-051

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières

Considérant que conformément au *Code municipal*, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra le 18 juin 2019, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières;

Considérant que les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le 19 mars 2019 à 16 h 30;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la transmission des références des immeubles affectés par des arrérages de taxes 2017 d'un montant supérieur à 50 \$, pour lesquels les propriétaires n'auront pas soumis d'entente de paiement à la direction de la municipalité, à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-052

Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que le maire Michel Blanchard représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-053

Rapport d'activités relatif au plan de mise en œuvre An 10 (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie)

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 10 correspond à la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-David en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal qui y ont apporté une précision;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le rapport d'activités de l'an 10, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-054

Autorisation pour réparations requises au camion autopompe citerne usagé du Service de sécurité incendie

Considérant que ce Conseil a autorisé l'achat d'un camion autopompe citerne usagé International 1991 auprès de Camions Hélie (2003) inc;

Considérant l'attestation de performance des autopompes déposée par Camions Hélie (2003) inc. pour ce véhicule;

Considérant les dommages causés à la pompe du véhicule lors de la formation prévue au devis technique de l'appel d'offres relié à cet équipement;

Considérant l'estimation des coûts soumise par la compagnie Aréo-Feu Ltée pour les réparations requises à la pompe du véhicule;

Considérant que Camions Hélie (2003) inc. s'est engagé à défrayer une partie du coût des réparations reliées aux dommages causés lors de la séance de formation;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les coûts rattachés à la réparation de la pompe du camion International 1991, au montant de 9 015,69 \$ incluant les taxes, par la compagnie Aréo-Feu Ltée, facture un montant de 3 500 \$ plus taxes à Camions Hélie (2003) inc. et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-525.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-055

Coût 2019 de l'entente de prévention incendie avec la Ville de Sorel-Tracy

Considérant l'entente conclue avec la Ville de Sorel-Tracy pour la fourniture de services de prévention;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise un montant de 13 240,96 \$ pour défrayer le coût 2019 de l'entente relative aux services de prévention conclue avec la Ville de Sorel-Tracy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-442.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-056

Achat de cartes d'identification et d'accréditation pour employés et responsables de l'organisation municipale de sécurité civile

Considérant que ce Conseil est d'avis que les employés municipaux doivent être en mesure de bien s'identifier lorsque requis;

Considérant que l'identification des responsables de l'organisation municipale de sécurité civile est requise lors d'une situation d'urgence;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise la confection de cartes d'identité et d'accréditation pour les employés et les responsables de l'organisation municipale de sécurité civile ainsi que les frais s'y rattachant estimés à 440 \$ plus taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-057

Autorisation en lien avec les travaux de restauration requis à l'édifice municipal suite au sinistre du 21 janvier 2019

Considérant les dommages causés à l'édifice municipal par un dégât d'eau le 21 janvier 2019;

Considérant l'estimation des coûts de réparation soumise par CP Sinistre Rive-Sud inc.,

Considérant que l'expert en sinistre de la MMQ responsable de la réclamation de la Municipalité est en accord avec les coûts de réparation présentés par CP Sinistre Rive-Sud inc.;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil retienne les services de CP Sinistre Rive-Sud inc. pour effectuer les travaux de restauration requis à la suite au dégât d'eau du 21 janvier 2019 estimés à 11 914,46 \$ incluant les taxes et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-058

Appel d'offres pour travaux de pavage dans une partie du rang Sainte-Cécile

Considérant les documents d'appel d'offres préparés par l'ingénieur Luc Brouillette pour des travaux de pavage dans une partie du rang Sainte-Cécile et remis aux membres du Conseil;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil approuve l'appel d'offres relatif à des travaux de pavage dans une partie du rang Sainte-Cécile publié sur le SÉAO et à paraître dans une édition du journal Constructo afin d'obtenir des soumissions qui devront être reçues à l'hôtel de ville de Saint-David jusqu'à 11 h 30, le lundi, 26 mars 2019 et seront ouvertes dès clôture des soumissions.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-059

Appui financier 2019 à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin

Considérant que ce Conseil a manifesté son intention de mettre fin à son support financier à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin par l'adoption de la résolution numéro 2017-07-166;

Considérant les changements amorcés à la gestion de la Coopérative au cours des derniers mois;

Considérant que la situation précaire actuelle de la Coopérative constitue une menace sérieuse à court et moyen terme pour la survie des soins médicaux de proximité;

Considérant que la Coopérative a suggéré un mode de financement calculé en fonction du nombre de membres en règle de la municipalité ayant payé totalement leur cotisation annuelle 2017;

Considérant que les données obtenues auprès de la Coopérative indiquent que 62 membres de Saint-David ont acquitté leur cotisation 2017;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un montant de 1 240 \$ plus taxes applicables à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin pour l'année 2019, ce qui correspond à un montant de 20 \$ par membre en règle au 31 décembre 2017, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-970.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-060

Contribution financière à l'organisme ComUnité

Considérant les objectifs que s'est donné l'organisme ComUnité;

Considérant que l'organisme a présenté le rapport financier détaillé de ses revenus et dépenses 2018 et qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Considérant que ComUnité s'engage à fournir un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accorde une somme de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'organisme ComUnité pour l'année 2019, payable en deux versements, soit 3 000 \$ en mars et 2 000 \$ en septembre et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-97-990.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-061

Entente relative aux cours de cardio-musculation et stretching en plein air

Considérant que les activités physiques extérieures offertes l'an dernier dans le cadre du projet *Aînés Actifs* ont été très appréciées;

Considérant que ce Conseil souhaite renouveler cette offre d'activités;

Considérant l'offre de service reçue de l'éducatrice physique Céline Gariépy;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise les frais de 1 000 \$ nécessaires à la tenue de dix cours de cardio-musculation et stretching en plein air dispensés par l'éducatrice physique Céline Gariépy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2019-03-062

Inscription de la coordonnatrice en loisir au 7^e Rendez-vous québécois du loisir rural

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 120 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Chandler du 7 au 10 mai 2019, et ce, conformément à la réglementation en vigueur et à condition que la coordonnatrice obtienne l'autorisation de la majorité des directions générales

parties à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2019-03-063

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Stéphane Mélançon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière